

Evaluations d'école :

un audit du pauvre qui ne dit pas son nom,
le cheval de Troie de la politique de « différenciation territoriale ».

N'acceptons pas!

Alors que le Ministère maintient le cap de l'évaluation de 20% des écoles tous les ans et qu'il a publié son [guide national](#), le SNUDI-FO continue d'informer les personnels sur les enjeux d'un tel dispositif et aide à la construction de la mobilisation pour le mettre en échec.

Ces évaluations découlant de la loi Blanquer et articulées à toutes les contre-réformes du Grenelle-PPCR du ministre (accompagnement permanent des personnels, fusion des corps d'inspection, loi Rilhac, expérimentation marseillaise...) font largement écho aux propos du président Macron qui souhaite lier la rémunération aux résultats des élèves :

Emmanuel Macron : « *On sait bien que dans une école on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non. On doit se donner les moyens de le mesurer. Cette transparence est bonne. Je veux la généraliser. [...] On va payer mieux ceux qui sont prêts à faire plus d'efforts* ». « *J'assume plusieurs systèmes de rémunération car ils [les enseignants] ne font pas tous la même chose.* »

Rappelons que ces évaluations, composées d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe, seront co-animées par le directeur d'école et le directeur du périscolaire (avec accord du maire) et que les parents et élèves devront être partie prenante !

Les évaluations d'école constituent une attaque contre les personnels mais également contre les fondements de l'Ecole Publique républicaine, mais tout en s'inscrivant dans le cadre d'un projet anti-démocratique de plus grande ampleur : [la loi du 19 avril 2021 de « différenciation territoriale »](#).

« La loi facilite, afin de les développer, les expérimentations par les collectivités locales. Elle simplifie les conditions d'entrée et de sortie applicables à ces expérimentations, avec pour objectif de mettre en œuvre le principe de **différenciation territoriale** »

Via les PEDT renforcés et les projets d'école 2.0, les évaluations d'école permettent de passer des contrats d'expérimentations avec les territoires, qui sont autant de dérogations au cadre commun.

A chaque territoire son projet, sa dérogation et ses expérimentations, sa possibilité de sortir du cadre réglementaire pour exploser le cadre national républicain. La norme deviendra exception.

Les dérogations, les expérimentations, sont autant de pouvoirs confiés ou non aux collectivités territoriales par le Prince pour récompenser ou soumettre les élus locaux au pouvoir central, arrosés ou privés de subside public. Une décentralisation décrétée d'en haut qui renforce *in fine* l'absolutisme présidentiel.

Les crédits seront accordés en fonction du degré de soumission et de résistance aux chantages exercés. Ce qui se passe à Marseille, à Châtelleraut, dans les projets de Cités Educatives, de Pôles Educatifs, se diffuse déjà sur le territoire à des degrés divers : les évaluations d'école viennent généraliser ce processus.

Les évaluations d'Ecole sont un des dispositifs visant à installer la politique de « différenciation territoriale » pour dynamiser l'Egalité entre les territoires et les citoyens, renforcer le caractère absolutiste et anti-démocratique des institutions, afin d'accélérer la destruction de notre statut, de l'Ecole Publique et toutes les conquêtes sociales.

Alertons, diffusons ces informations à nos collègues!

Les personnels n'acceptent pas les évaluations d'école et s'organisent pour les refuser !

Les personnels n'acceptent pas ce dispositif visant à imposer les méthodes du privé au sein de l'Ecole publique.

Ainsi, à Paris, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, SUD Education, la CGT Educ'action et la CNT exigent via une pétition commune l'abandon pur et simple de ces évaluations expliquant « que ce qui est présenté s'apparente à ce qui est appelé « audit » dans le secteur privé » et « ces évaluations portent en elles un risque de casse du cadre national avec la multiplication de projets spécifiques à chaque école, ce qui n'est pas sans rappeler l'expérimentation marseillaise ».

En Haute-Garonne, face à la volonté de l'IEN de la circonscription de Lanta d'imposer des évaluations d'école (évaluation de l'école par les parents et les élus, auto-évaluation des enseignants eux-mêmes, rapport d'une commission composée d'un IEN, d'un autre directeur et d'un principal de collège qui servira de support au projet d'école en lien avec le PEdT...), 30 enseignants représentant 11 écoles de cette circonscription, réunis avec le SNUDI-FO, décident d'un appel aux collègues à refuser de participer à ce dispositif.

Dans le Val-de-Marne, les collègues de trois écoles de La Queue-en-Brie à qui l'IEN a tenté d'imposer une évaluation d'école, ont refusé cette demande. L'IEN n'avait pourtant pas lésiné sur les promesses démagogiques pour faire passer la pilule : suppression des animations pédagogiques en 2022-2023, envoi de 19 remplaçants sur l'école le 12 mai pour que les personnels établissent un pré-rapport... Les syndicats SNUDI-FO et SNUipp-FSU ont demandé audience à l'IEN.

Le SNUDI-FO rappelle que rien ne permet d'imposer ces évaluations d'école aux personnels car celles-ci ne figurent ni de près ni de loin dans nos obligations réglementaires de service. Le SNUDI-FO appelle donc les enseignants à saisir le syndicat et à refuser collectivement de les mettre en place.

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir avec le syndicat pour discuter des moyens de faire aboutir les revendications.

Le SNUDI-FO exige :

- **L'abandon des évaluations d'école et de toutes les contre-réformes contenues dans le Grenelle**
- **Le retrait de l'accompagnement permanent PPCR !**
- **L'abandon de l'expérimentation marseillaise, que le président-candidat M. Macron entend généraliser pour privatiser l'Ecole publique !**

Dans la période qui s'ouvre, face à la poursuite et l'accélération à venir de la destruction de nos droits comme de tous les acquis sociaux, le SNUDI-FO entend préparer immédiatement le rapport du force nécessaire, si possible dans l'unité syndicale, pour résister et bloquer les offensives gouvernementales contre notre statut et l'Ecole publique.

Exemple de motion à adopter en conseil de maîtres

Équipe enseignante de l'école xxx

À l'attention de Monsieur le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
s/c de Mme ou M. l'IEN de la circonscription xxxxx

Le ... (Date)

Monsieur le directeur académique,

L'équipe enseignante a pris connaissance du choix de notre école pour participer à une « évaluation d'école ». Réunis en conseil de maîtres et maîtresses le/...../..... nous considérons que ce qui nous est présenté ressemble à ce qui est appelé « audit » dans le secteur privé et n'est pas un levier pour améliorer la réussite des élèves et les conditions de travail des personnels.

Ce travail supplémentaire nous apparaît extrêmement chronophage – en particulier pour les directeurs et directrices – alors que la période actuelle est déjà épuisante et ces évaluations nous apparaissent sans aucune utilité pour les personnels.

La réflexion en conseils des maîtres et de cycle nous permet déjà d'ajuster nos pratiques professionnelles dans l'intérêt de toutes et tous. Ces évaluations ne pourraient apporter de conseils ou solutions que nous ne connaissions déjà.

Nous vous informons donc que nous ne sommes pas volontaires pour participer à ce dispositif.

Avec le soutien du SNUDI-FO, nous demandons l'abandon de ces évaluations.

Veuillez croire, Monsieur le directeur académique, en notre attachement au service public d'éducation,

L'équipe enseignante de l'école de.....

Le ministre a publié fin janvier le [guide national pour les évaluations d'école](#). Tout y est explicité et confirme l'analyse du SNUDI-FO communiquée depuis plusieurs années à la profession. Au début expérimentées, ces évaluations d'écoles deviennent institutionnelles avec l'accompagnement collectif PPCR aggravé avec le Grenelle du ministre Blanquer.

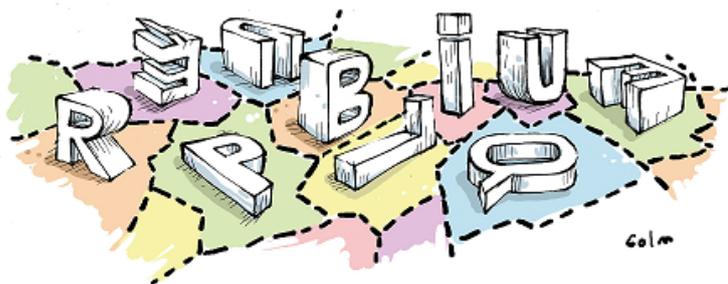
L'analyse portée par le SNUDI-FO 86 depuis des années est totalement confirmée aujourd'hui !

Pour tenir l'objectif d'évaluer toutes les écoles tous les 5 ans, des regroupements d'écoles auront lieu sur un mode vertical (flux d'élèves) ou horizontal (réseaux d'écoles, même commune, etc.). Les évaluateurs externes, communs aux écoles du regroupement, étudieront les évaluations de chaque école avant d'arrêter les modalités les plus adaptées à l'évaluation du regroupement ...

Pour les écoles qui sont concernées dès cette année par une évaluation d'école, le SNUDI-FO86 propose la motion type page 2, à adapter selon votre situation, à envoyer à votre IEN avec copie au syndicat. Sollicitez vos représentants FO pour être aidé et conseillé dans votre démarche collective. Nous pouvons venir également échanger sur votre école si nécessaire.

Les maires sollicités pour participer à l'auto-évaluation d'école

C'est bien la territorialisation extrême qui est visée par ces évaluations d'école, les maires étant sollicités pour participer à l'auto-évaluation, celle-ci étant co-dirigée par le directeur d'école et le directeur du périscolaire si accord des élus. Le PEDT servira le cas échéant de point d'appui pour l'évaluation...



AUTONOMISATION

« Les parents et élèves, parties prenantes »

L'évaluation engage « l'ensemble des parties prenantes, y compris les élèves dans la compréhension des enjeux, des actions menées, des décisions prises et de leur impact, et doit faire sens pour tous. » « Toutes les parties prenantes doivent participer à l'auto-évaluation dans tous les domaines : enseignants, AESH, personnels de la collectivité, parents, élèves... » ! C'est la porte ouverte à toutes les pressions possibles !

L'évaluation d'école comme base du projet d'école

« Les travaux menés (...) ont vocation à conduire à une

actualisation ou renouvellement du projet d'école ». Les éléments émanant des rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe auront vocation à devenir la base du projet d'école 2.0 qui, articulé à la loi Rilhac et à la mise en place de conseil d'école décisionnaire, permettra aux parents et élus d'imposer des choix que le directeur sera chargé de mettre en œuvre.



Un rapport d'auto-flagellation...

La méthode proposée pour l'auto-évaluation est que l'école réponde à une multitude de questions effarantes sur 4 domaines : apprentissages, suivi des élèves et enseignement / bien-être des élèves et climat scolaire / acteurs et fonctionnement de l'école / école dans l'environnement institutionnel et partenarial.

Le rapport devra faire état de la méthode retenue, des analyses et réflexions, d'une appréciation sur l'école, d'axes de développement avec un plan d'action (indicateurs et calendrier), des besoins de formation et d'une appréciation générale. Au sortir de cette évaluation d'école, les personnels auront donc des comptes à rendre dans le cadre de contrats d'objectifs qui s'imposeront !

Pour une mise au pas des personnels avec l'accompagnement collectif PPCR obligatoire

« L'évaluation externe vise à identifier les forces (de l'école), ses faiblesses et à s'appuyer sur son potentiel pour explorer les marges de manœuvre et de progrès. » Dans le cadre de l'auto-évaluation, les personnels doivent déterminer leurs besoins de formation et accompagnement... Il s'agit de l'accompagnement collectif PPCR que vont se voir imposer les personnels avec des formations obligatoires et une remise en cause de la liberté pédagogique...

Bloquer la mise en place de ce dispositif, c'est bloquer la machine de guerre qu'est le Grenelle-PPCR du ministre Blanquer contre notre statut

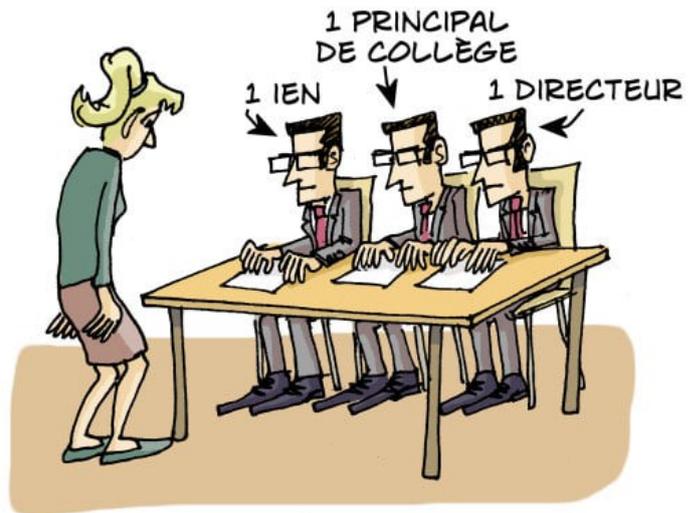
Le SNUDI-FO invite les collègues à se réunir avec le syndicat afin d'organiser la riposte à ce dispositif qui achèverait la territorialisation et l'autonomie de l'école et qui s'articule avec toutes les mesures du Grenelle-PPCR (fusion des corps d'inspection, loi Rilhac, accompagnement permanent des personnels, expérimentation marseillaise...), les projets gouvernementaux pour l'école... Et plus largement contre les valeurs fondatrices de l'Ecole de la République.

LES ÉVALUATIONS D'ÉCOLE ARRIVENT À LA RENTRÉE 2022.

LES ÉQUIPES DES ÉCOLES DEVRONT D'ABORD S'AUTO-ÉVALUER...



PUIS DES ÉVALUATEURS EXTERNES VIENDRONT ÉVALUER EN FONCTION DES DOCUMENTS RÉDIGÉS...



LES ÉVALUATEURS PASSERONT PLUSIEURS JOURS À L'ÉCOLE POUR OBSERVER SON FONCTIONNEMENT...



ILS DISCUTERONT AVEC LE PERSONNEL, DES PARENTS D'ÉLÈVES, DES ÉLUS LOCAUX...



CETTE ÉVALUATION SERA LE POINT DE DÉPART DU PROJET D'ÉCOLE...

TOUT CELA DEVRAIT CONDUIRE À UN CLASSEMENT DES ÉCOLES ET À PAYER LES ENSEIGNANTS AU MÉRITE...

LE CAUCHEMAR DÉMARRE À LA PROCHAINE RENTRÉE !



Jac



l'indépendance
au service des personnels

21 bis rue A. Orillard - 86000 POITIERS
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85
snudifo86@gmail.com snudifo86.org

SE SYNDIQUER
POUR RÉSISTER
ET AGIR ENSEMBLE

